

# Notice sur la Protection de Données Personnelles pour Clients Professionnels

Dans le contexte de ses activités commerciales liées à des Clients Professionnels, le Lineheart Group ci-après nommé « LHG », en sa qualité de sous-traitant et/ou en tant que prestataire de service, est amené à collecter, enregistrer et consulter un ensemble de données à caractère personnel (nom, prénom, adresse physique ou numérique, numéros de téléphone, etc.) de personnes physiques ci-après nommés « Données », collectées par le Client Professionnel, qui lui agit en sa qualité de responsable du traitement de ces mêmes Données.

Dans ce contexte, LHG s'engage à respecter l'ensemble des dispositions applicables en matière de protection des données à caractère personnel, notamment le Règlement (UE) 2016/679 – Règlement général sur la protection des données du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (« RGPD »), ainsi que la Loi luxembourgeoise du 1er août 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, et toute autre législation nationale ou européenne applicable en matière de protection des Données.

Lors de modification de ces règlements, LHG adaptera au besoin le présent document et notifiera le Client Professionnel des changements applicables, par la mise en ligne d'une version adaptée de cette notice.

Par ailleurs, LHG s'engage à traiter les données à caractère personnel uniquement dans la mesure nécessaire à l'exécution des services contractés et à mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de garantir un niveau de sécurité adapté au risque.

La présente notice s'applique pour LHG, qui est un groupement des sociétés suivantes et dont les services sont étroitement liés :

- **Lineheart s.à r.l.**  
1, rue Drosbach, L-3372 Leudelange, RCS Luxembourg n° B36851
- **Lineheart City s.à r.l.**  
84, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, RCS Luxembourg n° B117909
- **LHISP s.a.**  
1, rue Drosbach, L-3372 Leudelange, RCS Luxembourg n° B178778
- **Diffusion Internationale Luxembourg s. à r. l.**  
1, rue Drosbach, L-3372 Leudelange, RCS Luxembourg n° B24044

Les contextes dans lesquels LHG pourrait être amené à être en contact ou à traiter sur demande du Client Professionnel des Données sont les suivants (énumération non exhaustive) : contrat de service maintenance, assistance et support, service de réparation et dépannage informatique, service de développement et de maintenance de logiciel, service d'analyse-conseil en matière informatique ou de développement de logiciel, service d'hébergement, services cloud, services mail, etc.

Lors de toute exécution d'une prestation de service pour le compte du Client Professionnel, LHG s'engage, lorsqu'il est en contact avec ou traite des Données, à

- ne traiter ces Données que sur instruction du Client Professionnel ;
- assurer la sécurité de ces Données et y limiter l'accès au strict nécessaire pour pouvoir exécuter une prestation contractuelle demandée par le Client Professionnel ;
- mettre en œuvre des mesures de sécurisation pour protéger ces Données contre la divulgation intentionnelle ou accidentelle ;

- respecter la stricte confidentialité de ces Données et de ce fait ni y donner l'accès, ni les transférer à un tiers sans l'instruction du Client Professionnel ;
- informer le Client Professionnel et s'assurer de son accord, dans le cas où un sous-traitant de LHG devrait être impliqué dans le traitement de ces Données ;
- ne faire aucun usage pour son propre compte de ces Données ;
- imposer à ses employés une obligation de confidentialité à respecter vis-à-vis de ces Données;
- fournir au Client Professionnel, pour autant que celui-ci dépend des compétences techniques de LHG, l'assistance nécessaire, si le Client Professionnel doit répondre à une demande d'effacement ou de mise à disposition de ces Données (demande formulée par une organisme autorisé, suivant les lois en vigueur, ou une personne physique voulant exercer les droits qui lui reviennent suivant le Règlement Général sur la Protection des Données (UE2016/679) ;
- de notifier, dans les limites de temps imposées par la loi, le Client Professionnel et les autorités compétentes, en l'occurrence la Commission Nationale pour la Protection des Données (CNPD), après la prise de connaissance d'un incident de sécurité pouvant entraîner la violation de ces Données.

Toute obligation imposée par la loi, et tout engagement que prend LHG en matière de traitement de Données ou de simple accès à des Données, ne décharge en aucun cas le Client Professionnel de ses propres obligations en la matière.

Notamment, et même si LHG intervient en qualité de sous-traitant, le Client Professionnel restera soumis aux obligations légales qui lui sont imposées en tant que responsable du traitement de Données et devra veiller, de son côté, à ce que ces Données soient protégées contre la mise en circulation non autorisée, la destruction, l'altération ou la perte. Par ailleurs le Client Professionnel devra notifier, s'il en a pris connaissance, le LHG d'un incident de sécurité, dans les limites de temps imposées par la loi, et collaborera avec LHG pour remédier à un tel incident.